

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 GCC 1 Pour la création d'un « Plan d'urgence » à destination des jeunes parisiennes et des jeunes parisiens.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du Règlement intérieur ;

Vu la proposition de délibération du groupe Communiste et Citoyen, en date du 18 mai 2021, relative à la création d'un « Plan d'urgence » à destination des jeunes parisiennes et des jeunes parisiens ;

Sur rapport de Mme Hélène BIDARD, au nom de la 6ème commission,

Délibère :

Article 1 : Pour faire face à l'urgence de la crise sociale, une meilleure articulation et un meilleur accès aux dispositifs et aides municipales en faveur des jeunes parisiens·ne·s.

Est mis en place un copilotage, conduit par les adjoint.e.s à la Maire concerné.es prenant en compte la transversalité des aides publiques de la ville de Paris à destination des jeunes parisiens·ne·s afin de recenser et évaluer les dispositifs existants. Le cas échéant, certains dispositifs s'ils sont appropriés et sur-sollicités dans la période de crise pourront être renforcés.

Est créée une permanence d'accès aux droits au sein de la Maison de la Jeunesse en coordination avec les partenaires de la ville en matière d'action sociale et de prévention.

Est améliorée la diffusion de l'information auprès des jeunes et des familles par la création de nouveaux modes de communication (application mobile, réseaux sociaux) identifiés par les jeunes.

Article 2 : Pour favoriser l'autonomie des jeunes:

Est étudiée l'augmentation de l'enveloppe, avec le soutien de l'État, du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ) pour permettre de répondre à l'accroissement des besoins financiers des jeunes, largement précarisés par la crise sanitaire et de plus en plus vulnérables. Dans le cadre de la réforme du Paris de l'Action Sociale, les aides et services d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des jeunes seront renforcés pour favoriser leur autonomie.

Article 3 : Pour un meilleur accès au logement des jeunes :

Seront produits 3 500 nouveaux logements à destination des jeunes parisiens dans le cadre de la construction de nouveaux foyers jeunes travailleurs, de logements étudiants et de logements sociaux « classiques » afin de favoriser leur accès à l'autonomie et leur intégration éventuelle dans le parc résidentiel parisien.

Article 4 : Pour un accès à l'insertion, l'emploi et à la formation au sein de la ville de Paris :

Doit être étudié le renforcement des moyens humains et financiers nécessaires au recrutement au sein de la ville de Paris, dans les secteurs municipaux en tension, des jeunes parisiens éloignés de l'emploi (emplois publics territoriaux, contrats d'apprentissage, services civiques, stages ...)

Article 5 : La création d'un centre municipal de santé mentale dédié aux jeunes doit être expertisée pour répondre à l'augmentation de la détresse psychologique. Une offre de consultations psychothérapeutiques gratuites assurées par des professionnels, de groupes de parole supervisés et de dispositifs de pair-aidance doit être développée au sein de la Maison de la Jeunesse, éventuellement sous la forme d'une antenne d'un centre municipal de santé mentale.

Article 6 :

Sont étudiées par la région Île-de-France et IDF mobilités, en lien avec la Ville de Paris, les conditions de mise en œuvre de la gratuité des transports publics et des vélib pour les moins de 25 ans afin de favoriser la mobilité des jeunes parisiens.

Article 7 : Pour un accès à la culture, au sport, aux loisirs et aux vacances :

Est favorisé l'accès aux droits en termes de culture, de sport, de loisirs et de vacances en instaurant une tarification unique jeune pour toutes les activités sportives, culturelles et de loisirs proposées par la ville.

Sont facilitées et allégées les démarches administratives liées aux différents dispositifs mis en place par la ville à destination des jeunes (notamment les démarches d'inscription pour le Pass Jeune).

Est étudiée l'extension du Pass Jeunes à toutes les vacances scolaires.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO